

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le 26 février à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle « La Ruche de Candy » sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire

Membres présents :

Patrice MALCHERE Françoise LE MER, Philippe GUILLEMET, Estelle BERTÉE, Philippe GUITTON, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Martine ROSSIGNOL Laëtitia SALINGROD, Gilles BOUCHÉ, Gérard LENFANT, Sylvain MARTIN.

Absents excusés :

Yolande CLEMENT – Pouvoir à Martine ROSSIGNOL
Fabien BARCQUE - Pouvoir à Estelle BERTÉE.

Secrétaire de séance : Françoise LE MER

<i>Nb de Mb afférent au CMI</i>	<i>15</i>	<i>Convocation : 22/02/2021</i>
<i>Nb de Mb en exercice</i>	<i>14</i>	<i>Publication : 04/03/2021</i>
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>14</i>	

TRAVAUX EGLISE Tranche 3

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de cette tranche de travaux qui concerne la restauration intérieure et extérieure de la petite nef s'élève à 347 000 € HT honoraires compris.

Il a été proposé par le maître d'œuvre des travaux complémentaires :

- 1/ Restauration de la porte occidentale et des lambris de la grande nef
Coût prévisionnel (honoraires compris) 36 737.08 € HT
- 2/ Restauration de la porte du gouttereau sud
Coût prévisionnel (honoraires compris) 3 117.00 € HT
- 3 / Restauration de la statue La Vierge à l'enfant
Coût prévisionnel (honoraires compris) 8 850.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation des travaux
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- Etablit les plans de financement suivants
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2021

Opération 1 : Restauration de la porte occidentale et des lambris de la grande nef

- Aide de l'Etat (D.R.A.C) 20 % ... 7 347.42 €
- Aide du Conseil Régional 30 % ... 11 021.12 €
- Aide du Conseil Départemental 30 % ... 11 021.12 €
- Autofinancement 20 % ... 7 347.42 €
- Avance TVA ... 7 347.42 €

Opération 2 : Restauration de la porte du gouttereau sud

○ Aide de l'Etat (D.R.A.C.)	20 %	... 623.40 €
○ Aide du Conseil régional	30 %	...935.10 €
○ Aide du Conseil Départemental	30 %	... 935.10 €
○ Autofinancement	20 %	... 623.40 €
○ Avance TVA		... 623.40 €

Opération 3 : Restauration de la statue La Vierge à l'enfant

○ Aide de l'Etat (D.R.A.C)	20% 1 770.00 €
○ Aide du Conseil Régional	30 %	... 2 655.00 €
○ Aide du Conseil Départemental	30 %	... 2 655.00 €
○ Autofinancement	20 %	... 1 770.00 €
○ Avance TVA		... 1 770.00 €

Si les subventions attendues sont effectivement versées le reste à charge de la Commune sera de 9 740.82 € pour la réalisation des 3 opérations.

TRAVAUX VOIRIE

Monsieur Philippe GUITTON rappelle le constat d'inondations récurrentes rue de la Libération à la hauteur de la rue des Maisons Blanches.

Jusqu'alors les eaux étaient déviées au long de cette dernière voie mais un permis de construire une maison individuelle ayant été accordé sur le terrain au 21 bis rue de la Libération, cette gestion des eaux pluviales doit être modifiée.

La solution consiste en :

- Un rehaussement du caniveau d'entrée rue des Maisons Blanches
- Un aménagement d'une tranchée drainante sur la façade du 25 rue de la Libération (terrain avec hangar)

Ces travaux ont été chiffrés par 2 entreprises :

- TPS (Milly la Forêt)	5 924.00 € HT	7 108.80 € TTC
- TP GOULARD (Avon)	6 355.00 € HT	7 626.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation des travaux
- Retient l'entreprise TPS
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2021

REPLACEMENTS

DEFIBRILLATEUR

Monsieur Philippe GUILLEMET informe les élus que suite à audit engagé par la Communauté d'Agglomération, il a été constaté que le défibrillateur installé dans la salle polyvalente depuis 2014 est hors service et doit être changé.

Comme souhaité précédemment par les élus, une installation en extérieur est indispensable pour que cet équipement soit accessible à tous.

Il est possible d'opter, soit pour un achat avec un contrat de maintenance annuel, soit pour une location :

- Offres achat

EUROSID

2 052 € HT 2 462.40 € TTC

+ maintenance annuelle 174 € TTC + fournitures (91 €/an)

→ Coût TTC sur 5 ans 3 788 € TTC

MEFRAN

1 500.00 € HT 1 800.00 € TTC

+ maintenance annuelle 216 € TTC + fournitures (91 €/an)

→ Coût TTC sur 5 ans 3 336 € TTC

- Offre location avec un appareil connecté

EUROSID 993, 60 € TTC/an

→ Coût TTC sur 5 ans 4 966 € TTC

Considérant que la dépense supplémentaire de 326 € par an de l'offre location garantit un équipement en permanence performant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de location avec la société EUROSID.

Le défibrillateur sera posé dans une armoire thermo-chauffée sous le porche d'accès à la salle polyvalente.

TELEPHONIE

Compte-tenu de la possibilité depuis le 12/02 d'avoir un accès internet sur support fibre, Monsieur Philippe GUILLEMET informe les élus qu'il a négocié de nouveaux contrats avec ORANGE :

Ecole

- Contrat actuel 90 € TTC

- Nouvelle offre 62 € TTC

Mairie

- Contrat actuel 369 € TTC

- Nouvelle offre 309 € TTC

Restaurant scolaire

- Contrat actuel 30 € TTC
- Nouvelle offre Intégrée dans l'offre mairie

Portables (Garde champêtre – voirie - bibliothèque)

- Contrat actuel 56 € TTC
- Nouvelle offre Intégrée dans l'offre mairie

La dépense totale pour la téléphonie s'élèvera donc à 371 € TTC par mois (545 € jusqu'alors)

LOCAL COMMERCIAL

Lors des confinements de 2020, le loyer du local commercial a été suspendu en avril, mai, novembre et décembre.

Considérant l'impossibilité pour Monsieur Raphael COUTURIER, gérant de la société Graines de Café, d'exercer pleinement son activité depuis l'application du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suspendre les loyers jusqu'à ce que son établissement puisse fonctionner normalement.

REDEVANCES MUNICIPALES 2021

CONCESSION SALLES

Une auto-entrepreneuse achéroise sollicite l'utilisation d'une salle pour des cours collectifs de yoga qu'elle dispenserait une fois par semaine durant 1h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et fixe le montant de la redevance à 10 € par séance.

Il sera demandé avant la signature d'une convention d'occupation tous les documents inhérents à l'exercice de l'activité (déclarations – assurances).

Il est bien entendu que ceci ne sera possible lorsque l'état d'urgence sanitaire sera levé.

Un point sera fait après quelques mois de fonctionnement sur le taux de fréquentation et les dépenses inhérentes à la concession (chauffage – entretien)

PERSONNEL COMMUNAL

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR DES MISSIONS OPTIONNELLES

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention unique avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne relative aux missions optionnelles du Centre. Pour mémoire, il s'agit d'un accès

libre et révocable de la collectivité à des prestations optionnelles payantes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention unique pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

CONTRATS

Pour le remplacement de Béatrice BERTHELOT dans sa fonction d'agent de service à la cantine, Virginie BOISSEAU, achéroise, a été recrutée 8 h par semaine scolaire du 01/03 au 06/07/2021.

Un avenant au contrat de Victoria ORAND a été signé afin qu'elle assure pour la même durée le service de garderie de 7h25 à 8h25.

SYNDICAT DES ENERGIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-les-Nemours ;

Vu la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).
- Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

MANIFESTATIONS

Madame Laétitia SALINGROD rappelle qu'elle a envoyé un mail à chacun le 29/01 sollicitant un avis pour l'organisation à Achères du championnat d'Ile de France cycliste par l'UFOLEP le dimanche 13 juin 2021.

Les 4 membres de la Commission Jeunesse, Sports et Loisirs avaient au préalable étudié le cahier des charges et émis le souhait d'accueillir cet événement.

Seuls les membres de la commission et Philippe GUILLEMET ont répondu à ce mail. Avec l'accord de Monsieur le Maire, Madame Laétitia SALINGROD a transmis le souhait qu'Achères soit commune d'accueil.

L'organisation sera la suivante :

- Horaires : 1^{er} départ : 8h30 2^{ème} départ : 10h00
- Départs de l'épreuve : route d'Arbonne à la hauteur de l'entrée du Domaine Defontaine (rue du château : zone d'attente du second peloton)
- devant le Domaine Defontaine côté rue du Château
- Circuit : Achères – Le Vaudoué – Direction Milly La Forêt – Noisy-sur-Ecole – Route des Grandes Vallées – Arbonne La Forêt – Achères → 19 km

Les participations demandées à la commune sont la mise à disposition de parkings pour 150 à 180 voitures, de quelques barrières, d'un podium (ou d'une remorque faisant office), l'accès à la salle « Les Tournesols » et l'achat d'une coupe.

La commune informera aussi pompiers et gendarmes et communiquera sur l'évènement via le site et la page facebook de la commune.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

POLICE RURALE

Lors du Conseil Municipal du 15/01/2021, le Conseil Municipal a opté pour le maintien des PV manuscrits à Achères et a chargé Monsieur le Maire d'engager une procédure de création d'une régie d'Etat.

Monsieur le Préfet n'a pas réservé une suite favorable à cette demande car il est souhaité la généralisation sur tout le territoire de la mise en place du procès-verbal électronique et ce afin de sécuriser les contestations et le traitement des infractions et alléger des tâches administratives de suivi.

En conséquence, le P.V.E. sera mis en place prochainement à Achères et une consultation va être engagée pour achat d'un matériel numérique portable avec un contrat de maintenance.

RESTAURATION EGLISE

La collecte de fonds engagé via la Fondation du Patrimoine pour le financement de la 3^{ème} et dernière tranche de travaux de restauration de l'église Sainte Fare est engagée auprès des Achérois depuis 2 semaines.

A ce jour le mécénat populaire est de 5 560 € (23 donateurs) soit 19 % de l'objectif fixé à 30 000 € ;

La semaine prochaine les entreprises et sociétés du territoire du Pays de Fontainebleau et les fournisseurs de la commune vont être sollicités.

Pour mémoire, particuliers et professionnels peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt (66 % sur les revenus – 60 % sur les sociétés)

Deux panneaux valorisant l'action ont été posés rue de la Croix Saint Antoine et rue de la Libération (Coût 318 € TTC). A décider ultérieurement la pose d'un ou deux panneaux supplémentaires.

POINT SUR TRAVAUX DIVERS

Monsieur Philippe GUITTON informe les élus des réalisations suivantes depuis le dernier Conseil Municipal :

- Restaurant scolaire :
 - Remplacement à neuf du meuble bas frigorifique
 - Réparation des lave-mains
 - Salle polyvalente : remplacement détecteur d'éclairage automatique
- Sont à prévoir :
- Restaurant scolaire :
 - Remplacement des joints de l'armoire frigorifique
 - Salle polyvalente :
 - Remplacement évaporateur de l'armoire frigorifique

Les opérations d'investissement à programmer ou pas en 2021 seront étudiées en commission des finances du 5/03

TRAVAUX VOIRIE

Lorsque les entreprises réalisent des travaux sur le domaine public (essentiellement pour les raccordements aux réseaux) un arrêté de police est notifié concernant les règles de circulation à proximité du chantier (circulation alternée – vitesse réduite – stationnement interdit ...). Pour des raisons de sécurité routière, il a été rajouté un article concernant la remise en état dans les règles de l'art à l'identique de l'origine de la voirie sous un délai maximum d'1 mois après la fin des travaux (rebouchage en couches compactées et finitions par enrobé bitumeux - accotements reprofilés et stabilisés)

ELECTIONS

Les élections départementales et régionales sont programmées les dimanche 13 et 20/06/2021. Compte-tenu de ce double scrutin et de la nécessité d'avoir deux bureaux de vote, Monsieur le Maire demande aux élus de se rendre disponibles à ces deux dates de 8h à 13h ou de 13h à 18h (organisation précise en mai) puis pour les opérations de dépouillement de 18h à 20h

FIBRE OPTIQUE

Il est signalé un problème d'ouverture en force des armoires techniques installées pour la fibre optique à priori par les techniciens en charge de l'installation, souvent des sous-traitants qui n'ont pas les clés ou pass mais sont tenus de réaliser leurs branchements spécifiques.

TERRAIN COMMUNAL

A 11 voix pour (3 abstentions : Yolande CLEMENT, Fabienne COTTE, Martine ROSSIGNOL), le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire accepte une offre d'achat du terrain communal à 125 000 €.

Par ailleurs, le propriétaire riverain s'est engagé à réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales sur ses parcelles fin d'éviter un retour de ces eaux sur le terrain communal.

Pour information, la responsable du service exploitation de l'Agence Routière Territoriale a été reçue afin de lui faire observer qu'en cas de pluies diluviennes les eaux ruisselant de la RD 64 inonde tout ce secteur des Canches.

COMMERCE NOMADE

Monsieur Philippe GUITTON informe les élus qu'il a reçu avec Madame LE MER Madame Marie-Paule PERRIN demeurant à Dammarie les Lys qui souhaite proposer un service de proximité aux administrés tous les mardis de 10 h à 18 h (soins esthétiques). Le véhicule en complète autonomie sera stationné sur la place de la Mairie.

Accord sera donné contre versement d'un droit de place annuel de 130 € et après réception du dossier administratif.

Madame PERRIN informera la population via un boitage et la commune informera du début de l'activité sur le site et Facebook.

INTERROGATION ADMINISTRES

Madame Martine ROSSIGNOL se fait porte-parole d'Achérois qui s'interrogent sur la suite donnée aux accusations portées à l'égard d'un élu lors de la séance de Conseil Municipal du 11/12/2020. Monsieur le Maire s'étonne de la réaction de ces achérois et réitère son souhait de ne plus se prononcer à ce sujet. Toutefois, bien que cela ait été déjà dit, il rappelle qu'il ne veut pas, comme cela a été proposé, porter les faits en justice afin de retrouver toute sérénité.

FONCTIONNEMENT CANTINE

Suite à des comportements agités, voir déplacés d'enfants auprès des agents de la restauration scolaire, Madame Caroline MAILLARD informe les élus de la mise en place au 1^{er}/03 d'un nouveau fonctionnement qui devrait favoriser un service plus serein.

Le système (de code couleurs) est déjà utilisé par les enseignants et il y aura de ce fait une continuité de fonctionnement entre le scolaire et le périscolaire. Toutes les familles ont été informées par mail.

OPERATION « FORET BELLE »

En collaboration avec le SMICTOM, Madame Françoise LE MER informe de l'organisation d'une demi-journée de nettoyage autour du stade de football le samedi 20 mars.

PLANNING REUNIONS

MARS	Jeudi 4	17h30	Commission Environnement
	Vendredi 5	20h00	Commission des finances
	Samedi 6	10h00	C.C.I.D.
	Samedi 13	10h00	Commission des travaux (sécurité routière)
	Vendredi 26	20h	Commission des finances
AVRIL	Vendredi 2	20h	Conseil Municipal
	Samedi 3	9h30	CCAS
	Samedi 3	10h30	Caisse des Ecoles

LA SEANCE EST LEVEE A 21H45